Mémoire déposé auprès du Conseil du patrimoine culturel du Québec sur la pertinence de procéder au classement du site patrimonial du Fort-de-Beaumont.

Par des citoyens de Beaumont :

Pierre Beaudet, corédacteur du plan d'urbanisme de Beaumont et président du CCU de 2014 à 2015 et de 2017 à 2021
Pierre Gauthier, vice-président du CCU de 2015 à 2021
Johanne Marceau, membre du CCU de 2017 à 2021
Michel Jetchick, membre du CCU de 2018 à 2021
Marc Nadeau, membre du CCU de 2016 à 2021
Mathieu Robichaud, membre du CCU de 2019 à 2021

Marie-José Trudel, vice-présidente du CCU de 2008 à 2015 et Donald Labrie, membre du CCU de 2012 à 2016, tous deux responsables de la tenue de première consultation publique sur les vestiges du Fort-de- Beaumont tenue en 2014

Gilbert l'Heureux, président du CCU de 2010 à 2014

Le 30 mars 2022

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1
Reconstituer l'histoire 2
Le Fort-de-la-Martinière, le cœur du système de défense du Saint-Laurent 3
Confusion dans l'identité du Fort-de-la-Martinière *5*
Le parc régional de la pointe de la Martinière *6*
Le Fort-de-Beaumont 7
Description des vestiges *7*
État actuel des vestiges *9*
Poudrière (abri à munitions) *9*
Bases de canon *9*
La station navale de la rivière Maheu à l'île d'Orléans 11
Pourquoi procéder à une reconnaissance des vestiges militaires ? 13
Recommandations au regard de l'ensemble du système de défense du Saint-Laurent 15

INTRODUCTION

La décision ministérielle de procéder au classement d'un site patrimonial en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, comme ce fut le cas pour la maison Molleur-dit-Lallemand (31 décembre 1979) ; les chapelles de procession de la Sainte-Vierge et de Sainte-Anne (16 décembre 1981), ou plus récemment de l'église de Saint-Étienne (11 mai 2017) contribue positivement à la reconnaissance du caractère patrimonial de Beaumont. C'est avec fierté et reconnaissance que ces gestes furent accueillis par la population de Beaumont sensible à son histoire et fière de ses maisons patrimoniales datant du régime français.

L'intention ministérielle de classer le site du Fort-de-Beaumont se présente toutefois fort différemment, et ce, pour de nombreuses raisons. D'abord très peu de citoyens savent qu'une poudrière et une base de canon datant de la Première Guerre mondiale se trouvent sur son territoire et, encore moins, le rôle de Beaumont lors de cette guerre.

Si ces témoins du passé rappellent un événement historique, force est de reconnaître, en s'appuyant sur les consultations publiques réalisées en 2014 et en 2021, qu'ils n'interpellent pas de la même façon et aussi positivement la population de Beaumont. Envisager une aide financière pour la protection et la mise en valeur de la plus ancienne église de paroisse du Québec est sûrement quelque chose d'envisageable. Justifier l'investissement de l'argent des contribuables de Beaumont pour protéger et mettre en valeur un abri à munitions et une base de béton dans un ensemble résidentiel, exigent plus d'explications et de solides arguments. La population doit être en mesure de bien comprendre les objectifs d'un tel classement par votre ministère.

C'est dans cette perspective que le plan d'urbanisme de Beaumont 2021 à 2036 prévoyait « dans la phase 2 du projet d'ensemble résidentiel une réflexion sur les vestiges archéologiques du Fort-de-Beaumont et leur mise en valeur. »[1].

C'est aussi dans cette perspective que le comité consultatif d'urbanisme souhaitait, selon les termes de la Loi sur le patrimoine culturel, réaliser une consultation publique qui s'appuierait sur un document de consultation qui tenterait de répondre aux interrogations suivantes :

Quelle était l'utilité de ces vestiges militaires perchés sur les falaises de Beaumont ? Quels étaient le rôle et la portée de cette batterie militaire ? Comment le Fort-de-Beaumont s'insérait-il dans le système de défense qui avait été mis en place par l'Angleterre et le gouvernement canadien ? Comment la réalité de la Première Guerre mondiale a-t-elle pu être vécue à un tel endroit au quotidien? Quelle aura été la contribution réelle de ce site lors de la Première Guerre mondiale ? Comment faire cohabiter aujourd'hui ces vestiges dans le contexte d'un projet d'ensemble résidentiel qui regroupera à terme le domicile de plus de deux cents adultes et autant d'enfants ? Quels seront les investissements qui devront être réalisés afin de protéger et de mettre en valeur ces vestiges dont la portée dépasse largement le territoire de Beaumont ? Est-ce que le ministère de la Culture et des Communications trouve intérêt à reconnaître et à soutenir financièrement la protection et la mise en valeur de ces vestiges ?

On comprend que l'administration municipale n'avait ni le temps ni les ressources nécessaires à consacrer pour répondre à ce questionnement. On comprend également qu'elle n'était pas non plus, en mesure d'étayer un dossier si complexe. La municipalité jugea qu'elle pouvait faire l'économie d'une véritable consultation publique s'appuyant sur une réflexion rigoureuse et transparente. Pourtant cela aurait pu contribuer à la fois, à une meilleure prise de décision quant à ce dossier et à une meilleure compréhension de la population sur la portée de cette citation municipale. Cela dit, nous considérons que la possible classification que vous envisagez mérite

[1] Plan d'urbanisme de Beaumont 2021 – 2036, pages 61 à 63.

d'être également approfondie avec une recherche de réponses à ce questionnement et une plus grande compréhension du pourquoi de ce classement.

C'est dans cette perspective que le comité consultatif d'urbanisme, dont les membres ont démissionné en octobre 2021 à cause du traitement discutable que la municipalité a accordé à ce dossier patrimonial, a pris l'initiative de réaliser une recherche exhaustive à partir de la base de données numérique de la Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ).[2]

Vous comprendrez qu'en tant que citoyens et citoyennes de Beaumont, d'abord, mais aussi comme anciens membres du comité consultatif d'urbanisme de Beaumont, impliqués à différentes périodes de ce projet, nous sommes heureux que la ministre de la Culture et des Communications prenne avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec afin d'évaluer la pertinence de procéder au classement du site patrimonial du Fort-de-Beaumont. Nous espérons que le présent mémoire sera utile à la réalisation du mandat qui vous a été confié.

RECONSTITUER L'HISTOIRE

Si certains font de la protection des vestiges du passé un objectif en soi, d'autres ont besoin de donner du sens à l'histoire. L'histoire officielle de la participation de l'armée canadienne à la Première Guerre mondiale permet d'abord de comprendre l'importance pour le Royaume-Uni et le Canada de protéger trois ports, et ce dans le plus grand secret :

> « Le Canada décide alors de protéger immédiatement deux ports importants donnant sur l'Atlantique, soit Halifax en Nouvelle-Écosse et Québec. La protection des ports permettant de relier l'Amérique à l'Europe devient donc primordiale. À Québec, comme le port a toujours été, dans le passé, une cible de choix pour l'ennemi lors de multiples conflits, sa protection constitue un élément clef de toute guerre éventuelle. »[3]
>
> « On prit des dispositions immédiates pour surveiller les postes de T.S.F. et les terminus de câbles ; pour garnir de troupes les forteresses d'Halifax, de Québec et d'Esquimalt, et pour établir un service de visite à ces trois ports. »
>
> « Pour accomplir ces tâches, le Royal Canadian Garrison Artillery et le Royal Canadian Regiment entrèrent en activité de service ; dans chacun des deux districts militaires côtiers, on mobilisa des détachements d'infanterie et d'artillerie de garnison tirés de la milice active non permanente. Le 2 août, le ministre de la Milice prenait la direction des câbles et le ministre du Service naval, celle de la T.S.F. : ces deux moyens de communication tombaient immédiatement sous le coup d'une censure stricte. Une lettre du colonel Hughes aux journaux du Canada pour leur demander d'exercer « une sage réticence au sujet. » [4]

Hormis les citations précédentes, on trouve peu d'informations sur le système de défense du port de Québec et du rôle qu'il a pu jouer lors de la Première Guerre mondiale. Les travaux de quelques historiens et la cueillette des articles de journaux canadiens accessibles grâce à la BAnQ nous ont permis de comprendre comment était constitué le système de défense du port de Québec.

Nous avons d'abord concentré nos recherches sur le Fort-de-Beaumont, pour rapidement nous apercevoir que, pour donner du sens au système de protection militaire en place, nous devions

[2] La recherche réalisée par Pierre Beaudet, citoyen de Beaumont, est disponible sur demande.

[3] Extrait de l'évaluation patrimoniale des vestiges du Fort-de-Beaumont réalisée par Alain Frank à la demande du comité consultatif d'urbanisme de Beaumont.

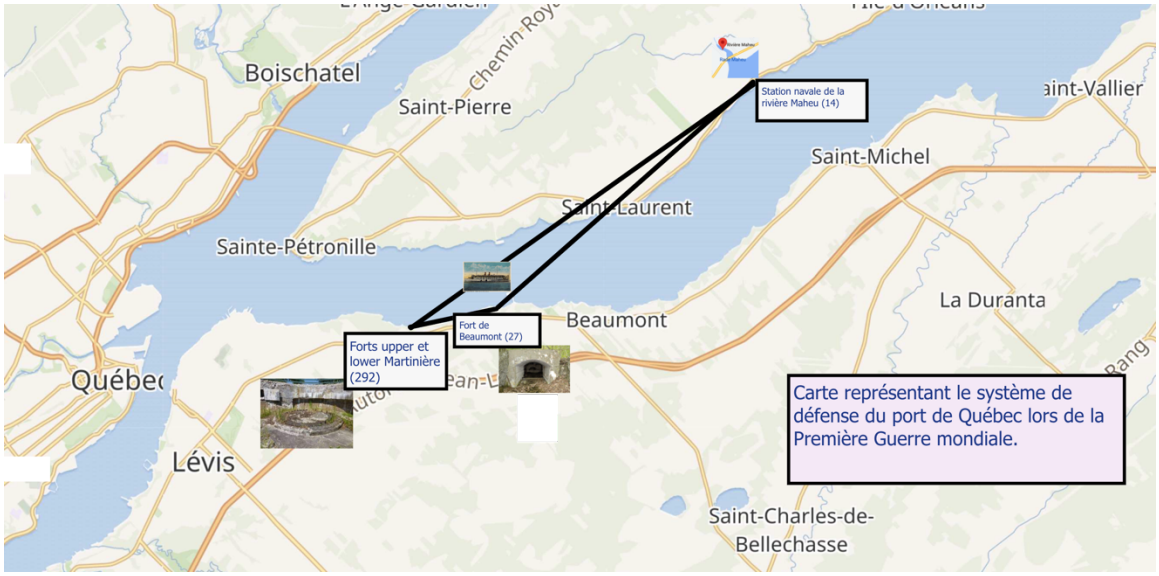
[4] Histoire officielle de la participation de l'armée canadienne à la Première Guerre mondiale – Le corps expéditionnaire canadien 1914-1918 par le colonel G.W. L. Nicholson, section historique de l'armée, publié en 1963 par le ministre de la Défense nationale.

élargir nos recherches afin d'intégrer les deux Forts-de-la-Martinière. Nous avons ensuite découvert que le système militaire de protection du port de Québec comportait une véritable station navale fortifiée à l'embouchure de la rivière Maheu à l'île d'Orléans, à mi-chemin entre le quai de Saint-Laurent et le quai de Saint-Jean.

Voici comment se répartissaient les 333 hommes composant les effectifs pour les quatre forts composant le système de défense, selon une lettre du commandant de la 5e division, datée du 7 novembre 1914 [5] :

- 216 au Fort d'en haut à la Martinière (Upper Martinière)
- 76 au Fort d'en bas à la Martinière (Lower Martinière)
- 27 au Fort-de-Beaumont
- 14 à la Station navale de rivière Maheu à l'île d'Orléans[6]

Cette lettre confirme, en elle-même, la stratégie croisée de la défense navale et d'occupation militaire des rives sud et nord du fleuve afin d'assurer la protection du port de Québec, source essentielle d'alimentation et de ravitaillement pour soutenir la Grande-Bretagne en période de guerre.



Le Fort-de-la-Martinière, le cœur du système de défense du Saint-Laurent

Contrairement au Fort-de-Beaumont qui ne fut construit très rapidement qu'au début de la guerre en 1914, le Fort-de-la-Martinière était déjà, à l'automne de 1904, « le site des fortifications militaires projetées par les ingénieurs royaux et le surintendant des magasins militaires de Québec ». Quelques mois plus tard au printemps de 1905, le Colonel Stone, inspecteur d'artillerie en Angleterre recommandait au gouvernement canadien l'érection de forts sur la Rive-Sud pour défendre le chenal du fleuve à plusieurs milles de distance. *« Des négociations secrètes seraient intervenues entre le gouvernement impérial et le gouvernement canadien en vue d'arriver à une entente au sujet des fortifications à faire en bas de Québec. »* Les travaux commencèrent dans les mois qui suivirent.

[5] Chronique historique de Claude Genest paru dans le journal de Lévis le 4 mai 2021.

[6] Les journaux de l'époque parlent d'une base navale fortifiée à l'embouchure de la rivière Maheu entre Saint-Laurent et Saint-Jean, île d'Orléans.

> *« **Les forts de la pointe de la Martinière** — En 1905, le gouvernement canadien se réserve des droits d'exploitation pour la construction de deux forts. L'un d'eux, qui surplombe le fleuve Saint-Laurent non loin de l'actuelle route 132, devient le « Fort d'en haut ». Le second, situé en contrebas, plus près du fleuve, est connu sous le nom du « Fort d'en bas » ou de « Petit fort ». Ces structures ne bouleversent pas les activités agricoles du secteur, car la majeure partie des terrains acquis par le gouvernement est boisée et peu propice à l'agriculture. Construits entre 1905 et 1907, les deux forts se composent d'une enceinte de béton dotée de canonnières où sont disposés des canons. L'enceinte du fort d'en bas a été ensevelie et ses canonnières détruites en 1997 pour construire une résidence privée. **Aujourd'hui conservé, le fort d'en haut a été restauré et un organisme s'implique pour sa mise en valeur**. »* [7]

Les travaux réalisés, dans la plus grande discrétion, voire le secret, le furent sûrement rapidement si l'on considère que quatre canons énormes et leurs agrès (pesant 139 tonnes) furent envoyés par le département de la milice d'Angleterre. Ces canons furent installés au printemps 1907 et leur première inspection, par le directeur général du service polytechnique d'Ottawa pour l'inspection du Fort-de-la-Martinière à Beaumont en août 1907.

Au cours de recherches réalisées au début des années 1990 avec des membres à l'époque de l'Association des artilleurs de la garnison, l'historien Claude Genest a reconstitué certaines informations sur la construction des deux Forts-de-la-Martinière à partir de différents rapports du gouvernement fédéral et autres documents d'archives conservés à Ottawa. Cette étude (Le Fort de la Martinière : défenseur de Québec) lui a permis de conclure que les principaux travaux structurels eurent lieu en 1909 pour le Fort d'en haut (Upper Martinière) et en 1910 pour le Fort d'en bas (Lower Martinière) et que les immenses canons du Fort d'en haut furent installés à l'été de 1912.

> *« Éléments fascinants, les historiens Michael L. Hadley et Roger F. Sarty ont démontré dans un livre (Tin-Pots and Pirates Ships : Canadian Naval Forces and German Sea Raiders 1880-1914) que les Allemands étaient au courant, et ce dès 1907, des travaux préliminaires à la Pointe-de-la-Martinière à l'occasion de la visite du croiseur allemand SMS Bremen à Québec. En passant devant la pointe, des membres de l'équipage du Bremen mettent une embarcation à l'eau et se rendent discrètement sur les lieux afin de recueillir des informations sur les futurs forts. Selon Hadley et Sarty, qui ont consulté des sources allemandes, cette opération fut un succès. Ainsi, l'Allemagne était informée sept ans avant le début de la Première Guerre mondiale (1914-1918) des projets de fortifications en cours de préparation à l'est de Québec. »*[8]

Au début de la Première Guerre mondiale, le Fort-de-la-Martinière disposait d'une imposante force de frappe. Contrairement au Fort-de-Beaumont, le Fort-de-la-Martinière disposait de deux longues casemates souterraines. Elles furent armées chacune de deux canons de 7,5 pouces, pouvant atteindre la cible avec précision à 15 milles de distance. Il disposait également de puissants projecteurs pour les opérations nocturnes et de baraques pour loger les artilleurs. Ce n'est qu'au début du déclenchement de la guerre après la mise en exploitation des Forts-de-la Martinière que fut construit à la hâte le Fort-de-Beaumont.

> « Au début du conflit, le gouvernement canadien décide non seulement d'activer les deux Forts-de-la-Martinière, mais aussi d'en faire construire deux autres. Un premier sera situé à l'est des forts existants, soit Saint-Étienne de Beaumont. **Sa**

[7] Extrait du Plan directeur du parc régional de la Pointe-de-La-Martinière, Ville de Lévis, septembre 2010.

[8] Extrait de la Chronique historique – De l'espionnage à Lévis en 1907 par Claude Genest dans le Journal de Lévis, le 3 décembre 2020.

construction se réalise très rapidement étant donné qu'il ne comporte aucune casemate souterraine. Il s'agit de fait de simples emplacements destinés à recevoir des canons… **»**

« … Le second nouveau fort (qui s'avéra, être une station navale selon les journaux de l'époque) fut érigé à l'ouest du Village de Saint-Jean, sur l'île d'Orléans ». [9]

« Grâce à des câbles sous-marins qui traversent le fleuve », la station navale fortifiée de la rivière Maheu peut communiquer avec tout bâtiment naval en approche aux Forts-de-la-Martinière et celui de Beaumont situé sur la Rive-Sud. « Ces câbles téléphoniques doivent toutefois être enlevés chaque hiver avant l'arrivée des glaces ».

La décision prise en 1916[10], lors du chantier du pont de Québec, d'établir les quartiers généraux du 167e bataillon, commandé par le lieutenant-colonel Readman au Fort-de-la-Martinière confirme également toute l'importance de ce site dans le système de protection de Québec et de son port.

La garnison qui occupait ces forts a quitté définitivement, au moment de la période du gel du fleuve Saint-Laurent en 1917, puisque l'Allemagne n'était plus une menace. En 1919-1920, les deux canons de la batterie inférieure ont été démantelés et enlevés et cette batterie a été complètement abandonnée. La batterie supérieure est restée abandonnée sur place.

Il est à noter que contrairement au Fort-de-Beaumont la batterie supérieure du Fort-de-la-Martinière fut opérationnelle, entre 1939 et 1943, pour soutenir le système de défense lors de la Deuxième Guerre mondiale. Elle fut désactivée le 4 octobre 1943 et peu après, laissée entre les mains d'un détachement de gardiens dirigé par le sergent Bernier pour l'hiver 1943-1944. Le site du fort semble avoir été utilisé pour une tour de communication jusqu'à la fin de la guerre, mais le site a été abandonné en 1945, à la fin de celle-ci. Ces ouvrages ont incroyablement bien résisté à l'usure du temps.

> « Depuis 1981, le site est la propriété de la ville de Lévis qui en assure la conservation et le rend accessible à la population. Une portion du fort d'en bas a été démoli afin de faire place à une maison unifamiliale. »

Constats à l'attention du Conseil du patrimoine culturel du Québec

- On ne retrouve aucune forme de reconnaissance formelle des vestiges du Fort-de-la-Martinière dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec malgré l'importance et la qualité de conservation des vestiges archéologiques et historiques en place.
- Parcs Canada n'identifie pas, dans sa reconnaissance nationale des lieux historiques, le Fort-de-la-Martinière, concentrant leur attention au Fort # 1 de Lévis, construit entre 1865 et 1872 afin de protéger Québec contre une invasion américaine.
- De fait, on ne retrouve que très peu d'information structurée qui présente le système militaire mis en place pour défendre le port de Québec. La recherche de sources journalistiques réalisée grâce aux ressources numériques de la BAnQ et les travaux de quelques spécialistes nous aura permis d'en reconstituer les principaux aspects.

Confusion dans l'identité du Fort-de-la-Martinière

Comme nous l'avons vu précédemment une confusion s'était installée, dès le début des travaux, dans la dénomination initiale du Fort-de-la-Martinière qui était reconnu alors comme étant le Fort-

[9] Extrait de l'Évaluation patrimoniale des vestiges du Fort-de-Beaumont réalisée en 2014, par Alain Frank à la demande du comité consultatif d'urbanisme de Beaumont.

[10] La Tribune, 7 juin 1916.

de-Beaumont. Cette confusion découle peut-être, nous en faisons l'hypothèse, du fait que la pointe de la Martinière, VilleGuay se situant entre Lauzon et Beaumont et qu'elle était considérée comme faisant partie de la seigneurie de Beaumont avant la mise en place du Régime municipal. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de noter que l'annuaire des rues de Lévis et de ses environs de 1908 et 1909 identifie Monsieur P. Bourassa à titre de « GARDIEN DU FORT-DE-BEAUMONT ». Ce dernier résidait sur la rue commerciale, du village de Bienville.

Même Georges Pelletier, alors rédacteur parlementaire dans un Billet du Devoir paru le 19 novembre 1913 intitulé *Le siège de Québec* voulant dénoncer l'implication canadienne dans cette guerre qui s'annonçait, décrivait sarcastiquement le Fort-de-Beaumont qui était de toute évidence le Fort-de-la-Martinière.[11]

De fait un bon nombre des articles des journaux pendant et après la Première Guerre mondiale utilise, pour identifier le Fort-de-la-Martinière, des appellations diverses, en voici quelques exemples :

- Le Fort-de-Beaumont
- Le Fort-de-la-Martinière à/de Beaumont
- Le Fort-de-la-Martinière à Lauzon
- Les forts d'en haut et d'en bas
- Les fortifications de la Martinière
- Entre Lauzon et Beaumont, à la pointe de la Martinière le Fort-de-Beaumont

Constats à l'attention du Conseil du patrimoine culturel du Québec

- Le classement exclusif du Fort-de-Beaumont comme vestige de la Première Guerre mondiale ne risque-t-il pas d'entretenir et d'amplifier la confusion quant à l'identité et l'importance respectives de chacun des sites que sont les deux Forts-de-la Martinière et le Fort-de-Beaumont et, ce faisant, d'accentuer la méconnaissance de leurs rôles respectifs dans le système naval de protection en place ?

Le parc régional de la pointe de la Martinière

À cause de sa capacité d'accueil, le parc régional de la Pointe de la Martinière qui regroupe des vestiges exceptionnels de la Première et Deuxième guerre mondiale devrait être davantage mis à contribution. C'est la vocation même de ce lieu et des infrastructures d'accueil déjà en place.

> *« Le Parc se présente comme un polygone de forme irrégulière de 1 500 m de large par environ 1 000 m de profondeur entre le fleuve et la route 132. Sa superficie est d'environ 111,2 ha (1,1 km2**), à laquelle s'ajoute la superficie du Fort d'en haut (3,4 ha)**. Sa physionomie actuelle se caractérise en grande partie par des espaces forestiers, des friches et des champs de pâturage en bordure du littoral du fleuve Saint-Laurent. [12]»*

Pour l'instant à l'exception de quelques spécialistes et historiens peu de personnes ont une vision complète du système de défense de Québec lors de la Première Guerre mondiale, en particulièrement de son port.

Il est curieux de souligner, tel que nous le lisons dans le plan directeur de ce parc régional, au chapitre portant sur le patrimoine bâti actuel et archéologique, **« qu'aucun site archéologique n'a été identifié par la Ville ou par le ministère de la Culture, des Communications et de la**

[11] Billet intitulé « Le siège de Québec » publié dans Le Devoir du 19 novembre 1913 (plusieurs mis avant la Première Guerre mondiale).

[12] Plan directeur du parc régional de la Pointe de la Martinière, Ville de Lévis, septembre 2010, page 40.

Condition féminine du Québec (MCCCF) dans le secteur. Des vestiges pourraient néanmoins subsister[13]».

Pour avoir visité à quelques occasions ce site, et même sans avoir d'informations précises sur le niveau d'achalandage, nous croyons que le Fort-de-la-Martinière gagnerait à être reconnu par le ministère de la Culture et des Communications et à être nommément identifié dans le Répertoire du patrimoine culturel du Québec. Sans une telle reconnaissance, il est difficile de comprendre la place qu'on semble vouloir donner au Fort-de-Beaumont pour mettre en valeur le rôle joué dans le système de protection navale du port de Québec lors de la Première Guerre mondiale.

Constats à l'attention du Conseil du patrimoine culturel du Québec

- Ne serait-il pas sage dans l'avis à préparer à la demande de la ministre de la Culture et des Communications de reconnaître l'importance majeure du Fort-de-la-Martinière dans le système de défense mis en place plusieurs années avant la Première Guerre mondiale ?
- Compte tenu de la volonté et l'intérêt de respecter, de protéger et de mettre en valeur les vestiges historiques de la Première Guerre mondiale n'y aurait-il pas lieu de profiter des infrastructures de ce parc régional afin d'y concentrer l'affluence des personnes intéressées à mieux comprendre l'implication du Québec lors de la Première Guerre mondiale et à saisir toute l'originalité du système de défense mis en place entre les deux Forts-de-la-Martinière, celui de Beaumont et la base navale de la rivière Maheu à l'île d'Orléans ?

LE FORT-DE-BEAUMONT

Description des vestiges

Sur le territoire de la municipalité de Beaumont, il existe des vestiges d'une ancienne batterie militaire construite rapidement et de façon rudimentaire en 1914. Le système de défense du port de Québec était constitué de cette batterie, appelé Fort-de-Beaumont, avec les deux Forts-de-la Martinière et la base navale de la rivière Maheu à l'île d'Orléans.

Le Fort-de-Beaumont, situé à 4,5 km en aval des Forts-de-la-Martinière, comprenait deux bases de béton traversées par des tiges filetées, qui permettait à l'époque de recevoir et de solidariser des canons de six pouces de type Vickers. Chaque canon qui pesait à lui seul 7 tonnes et mesurait 8 mètres (26 pieds). La portée maximale de ces canons était de 12 kilomètres. Un dépôt à munitions est aussi installé à une centaine de mètres à l'ouest des bases de canon ; des rails, disparus depuis, permettaient de déplacer les obus jusqu'aux 2 bases de canon. Contrairement au Fort-de-la-Martinière, le Fort-de-Beaumont ne comprenait aucune caserne destinée au logement des militaires. Les quelques militaires de garde y vivaient sous la tente.

Le Fort-de-Beaumont ne servait que pour les opérations diurnes, car il était dépourvu de puissants projecteurs, comme ceux que l'on trouvait au Fort-de-la-Martinière.

Les vestiges du Fort-de-Beaumont se subdivisent en deux lots distincts localisés dans un ensemble résidentiel. Dans un premier lot, l'abri à munition occupe une partie de la bande de protection agricole ; dans un second lot, situé au cœur même de la deuxième phase de l'ensemble résidentiel appelé Domaine Saint-Laurent, la base de canon ne dispose plus d'une percée visuelle sur le fleuve. Il n'y a plus aucune information visuelle ou autre permettant, aux visiteurs éventuels ou aux résidents, de s'orienter facilement, de donner une signification à cette imposante masse de béton.

[13] Plan directeur du parc régional de la Pointe de la Martinière, Ville de Lévis, septembre 2010, page 40.

Il importe ici d'apporter une correction au répertoire du patrimoine culturel du Québec qui, sous la rubrique Fort-de-Beaumont réalisée à la demande du ministère de la Culture et des Communications, par la Société historique de Bellechasse, mentionne la présence de casemates. De fait, il n'y a jamais eu de casemates au Fort-de-Beaumont, il s'agit, en réalité, de simples bases de béton.

> « Au début du conflit, le gouvernement canadien décide non seulement d'activer les deux Forts-de-la-Martinière, mais aussi d'en faire construire deux autres. Un premier sera situé à l'est des forts existants, soit Saint-Étienne de Beaumont. **Sa construction se réalise très rapidement étant donné qu'il ne comporte aucune casemate souterraine.** Il s'agit de fait de simples emplacements destinés à recevoir des canons… **»**[14]

D'ailleurs, selon une étude intitulée *Le patrimoine archéologique des fortifications du Québec*[15], réalisée par le ministère de la Culture, Communications et de la Condition féminine, **« une casemate est un endroit voûté dans lequel se réfugient les troupes pour se mettre à l'abri des bombes. On peut aussi y installer des pièces d'artillerie que l'on désire mettre à l'abri. Ces constructions seront aussi utilisées comme casernes. Dans un tel cas, la casemate sera souvent construite sous le terre-plein d'un ouvrage. La casemate se distingue de la poudrière par son utilisation bien qu'il ne soit pas rare de voir l'une se changer en l'autre. »**

Cette définition s'applique particulièrement bien au vestige archéologique qu'est la poudrière de Beaumont, construite sous le terre-plein. Compte tenu de sa dimension, on peut aisément s'imaginer le refuge qu'elle pouvait offrir aux militaires qui ne disposaient pas d'une baraque pour loger.

Constats à l'attention du Conseil du patrimoine culturel du Québec

- Avant de formuler un avis à la ministre relativement à son intention de classer les vestiges du Fort-de-Beaumont, n'y aurait-il pas lieu que les membres du Conseil québécois du Patrimoine visitent le Fort-de-la-Martinière et celui de Beaumont afin de bien comprendre la réalité actuelle de chacun de ces lieux et qu'ils mesurent les répercussions de la recommandation qu'ils s'apprêtent à faire à la ministre, au sujet du Fort-de-Beaumont ?
- Quelle est la pertinence de procéder au classement des vestiges du Fort-de-Beaumont, en plein quartier résidentiel, alors que lors de la préparation du plan directeur du Parc régional de la Pointe de la Martinière en 2012, le même ministère, ne semble pas avoir trouvé trace « d'un site archéologique d'intérêt historique » [10] au parc régional de la Pointe de la Martinière, endroit où l'on trouve pourtant une importante concentration de vestiges de la Première et Deuxième Guerre mondiale ?

[14] Extrait de l'Évaluation patrimoniale des vestiges du Fort-de-Beaumont réalisé par Alain Frank à la demande du comité consultatif d'urbanisme de Beaumont.

[15] Le patrimoine archéologique des fortifications du Québec, étude réalisée dans le cadre de la participation du Québec au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux, MCCCQ, par Simon Santerre, archéologue, juin 2009.

État actuel des vestiges

L'avis de Marcel Leblanc, ingénieur qualifié et largement reconnu pour son expertise au sujet des structures et des bâtiments patrimoniaux, permet de dégager le portrait suivant de l'état actuel des vestiges du Fort-de-Beaumont

Poudrière (abri à munitions) [16]

« De façon générale, nous considérons les lieux, pas si mal conservés après tant d'années et pour lequel il est structuralement possible de réutiliser et de conserver à nouveau. »… « L'entourage rocheux externe a assurément, selon l'ingénieur, permis de conserver les éléments structuraux, droits, verticaux et sans aucune déformation. »… « La dalle de béton du toit est armée et ses faibles portées combinées à sa grande épaisseur, nous permettre de vous confirmer une utilisation sécuritaire possible. »

Par ailleurs, l'emplacement de la poudrière, au sud-ouest de l'ensemble résidentiel et en partie sur la bande tampon prévue pour séparer du secteur agricole, n'emmène pas de contrainte particulière. Un sentier piétonnier pourrait éventuellement permettre aux visiteurs de stationner au parc récréotouristique de Vincennes pour se rendre à ce vestige archéologique. Un complément intéressant à la visite du Fort-de-la-Martinière.

> « Nous recommandons, dans le cas d'une réfection et réutilisation des lieux, que ceux-ci restent exposés à l'air comme ce fut le cas depuis plus d'un siècle afin de ne pas y changer l'état des matériaux principaux structuraux. À ce titre, des portes grillagées seraient peut-être requises et les deux (2) ventilateurs à gravité au toit existants seraient conservés. »

En plus de la recommandation faite précédemment, la firme d'ingénieur Biron Leblanc propose une série d'interventions mineures visant à assurer la pérennité de la structure qui nous semble inutile de lister pour les fins du présent mémoire.

Bases de canon[17]

« Quant aux masses de béton effritées, celles-ci sont décimentées et non récupérables. S'il était retenu de les conserver, il faut savoir que les travaux importants seraient requis. » « … On peut y apercevoir aussi des arbres qui ont réussi à y prendre racine ainsi qu'une couche ancienne de bitume qui y fut appliquée. Quant à la qualité du béton des masses, elle est énormément pauvre et très affectée. Nous avons pu y faire les constats suivants :

- Les agrégats constituant ce béton sont très gros et varient de 1 ½¨ à 2 ½ ;
- La décimentation du béton est généralisée et complète sur une bonne profondeur ;
- Il serait impossible d'y récupérer des carottes de vérification ;
- Nous avons réussi à quelques endroits à l'aide d'un scléromètre à identifier des résistances amplement très faibles ;
- La surface est remplie de végétation, humus et arbres ;
- Il est facile de briser ce béton abandonné depuis 1920 avec un simple marteau et un tournevis ;
- Avec des dents de godets excavatrices, il fut facile de la broyer complètement ;
- Lorsqu'on le dégage un peu, il y a odeur d'humidité et de pourriture ;
- Dans les cages latérales, on peut y constater des dépôts de sel sous forme de stalactites ;
- Ce béton peut très difficilement servir de substrat.

[16] Rapport de la firme Biron Leblanc inc, sur l'état général de la poudrière en date du 25 mars 2021 déposé à la municipalité de Beaumont à la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme.

[17] Rapport d'expertise de la firme Biron Leblanc inc. sur les bases de canon en date du 21 septembre 2021 déposé à la municipalité de Beaumont, à la suggestion du Comité consultatif d'urbanisme.

L'ingénieur Leblanc estime à 250 000 $ le coût de ces travaux (voir la liste des travaux identifiés dans le rapport), et ce sans compter les dépenses liées à l'aménagement du lieu compte tenu de l'importance de la dénivellation des terrains des propriétés résidentielles adjacentes et de la nécessaire sécurisation du site. De plus, l'emplacement de l'enclume (fondation où était fixé le canon), en plein ensemble résidentiel, pose des contraintes majeures en ce qui concerne l'aménagement et l'intégration architecturale.

En matière d'urbanisme, il importe de prendre en considération que le Domaine Saint-Laurent est un ensemble résidentiel qui comprendra à terme une centaine de résidences, c'est-à-dire plus de 200 adultes et autant d'enfants. Il faut ajouter à ces familles, la garderie privée, les Compagnons de Beaumont qui reçoit déjà plus de 80 enfants.

Ainsi, nous vous recommandons le retrait pur et simple de l'enclume comprenant la dalle de fixation du canon, considérant les problèmes suivants :

- La faible valeur patrimoniale de cette base de béton qui n'est pas représentative de l'architecture militaire de l'époque ;
- L'état général de dégradation du béton tel que documenté par l'ingénieur Leblanc ;
- Les travaux importants à réaliser et les investissements requis pour rendre les lieux sécuritaires ;
- Les problèmes liés à la dénivellation du terrain actuel en pente descendante ;
- La nécessité, compte tenu de la dénivellation et de la pente descendante, d'installer deux murets : un de trois pieds vers le haut de la falaise, dans l'axe sud, le long de la rue du Cap Saint-Claude, de même qu'un autre de plus de six pieds, dans l'axe nord, le long de la rue du Fort-de-Beaumont ;
- Les coûts de l'aménagement du terrain et du muret au pourtour de ce lot ;
- Les difficultés d'intégration architecturale et de mise en valeur de cette masse de béton dans un environnement résidentiel ;
- Le faible niveau d'acceptabilité du projet de mise en valeur de cette masse de béton non seulement par les résidents immédiats, mais par une grande majorité des citoyens de Beaumont.

Quant à nous, il nous paraît irréaliste d'envisager l'aménagement d'une aire de jeux sécuritaire au même endroit que cette masse de béton. Un tel projet risque de créer de nombreux problèmes avec les familles. Pour la municipalité qui en sera propriétaire, il y aura là des enjeux de sécurité publique, particulièrement à l'endroit des enfants.

Par ailleurs, rappelons que le Fort-de-la-Martinière dispose de deux véritables casemates complètes avec vue sur le fleuve. De plus, les vestiges de ce fort, intégrés au parc régional de la Martinière de la Ville de Lévis, sont facilement accessibles au public et disposent d'espaces de stationnement pour les véhicules et les autobus scolaires et touristiques.

Constats à l'attention du Conseil du patrimoine culturel du Québec

- Si l'ensemble de l'artillerie, le paysage, les percées visuelles sur le fleuve, les rails étaient encore présents et que les masses de béton (que la firme d'ingénieur appelle « enclume ») s'avéraient être de véritables casemates, la situation serait bien différente. Dans de telles conditions, nous-mêmes porterions haut et fort l'idée d'un classement du site du Fort-de-Beaumont et de chacune de ses composantes. Dans son avis à la ministre, le conseil du patrimoine devrait mettre cela en relief.
- Le conseil du patrimoine devrait se questionner sur l'intérêt de laisser visible cette masse de béton sans signification particulière, dépourvue d'un canon et sans percée visuelle significative sur le fleuve, et ce, en plein quartier résidentiel, sur un terrain qui devrait principalement servir d'espace de jeux et de détente pour les enfants et les familles.
- Pour la poudrière (abri à munitions), la situation se présente bien différemment, considérant la qualité de la conservation et le faible coût d'investissement requis pour la mettre en valeur, dans la mesure où l'objectif est essentiellement une observation à partir de l'extérieur du vestige. Une utilisation de l'espace intérieur de l'abri à munitions exigerait un investissement substantiel pour des raisons de sécurité tout en risquant de dénaturer le caractère premier de ce vestige patrimonial.

LA STATION NAVALE DE LA RIVIÈRE MAHEU À L'ÎLE D'ORLÉANS

Même s'il ne semble plus rester de vestiges de la base navale fortifiée de la rivière Maheu, il apparait utile de mentionner l'importance de ce site pour les concepteurs du système de défense du Saint-Laurent mis en place lors de la Première Guerre mondiale. Il faut se rappeler que les deux Forts-de-la-Martinière, le Fort-de-Beaumont et la base navale de la rivière Maheu constituaient les fondements du système de protection défensive pour assurer la défense de l'accès maritime privilégié que constituait le fleuve Saint-Laurent pour les « possibles » cuirassés et croiseurs allemands. Ils étaient tous positionnés dans un endroit stratégique du corridor fluvial en aval de la ville de Québec.

C'est sous le titre « Le Canada se prépare » que le journal Le Droit précise que l'on prend les mesures nécessaires pour protéger le fleuve Saint-Laurent et garder les côtes.

> « On organise un service de défense. Le commandant F. L. Attwood, R. N. R. est arrivé hier d'Ottawa pour prendre à sa charge des manœuvres navales, qui seront exécutées sur le Saint-Laurent. Un avis officiel, publié conjointement par le commandant et le col. Landry, annonce qu'une station d'ancrage[18] a été établie à la baie Maheux, île d'Orléans.
>
> Les navires seront examinés à cette station et ceux qui ne s'y rapporteront pas seront bombardés. L'avis annonce aussi que le chenal nord a été fermé et qu'on y a enlevé les bouées, les lumières, et tous les autres accessoires à la navigation.
>
> La garnison a été occupée samedi et hier à transporter les munitions qui se trouvaient dans les Forts-de-Lévis au Fort-de-Beaumont et à Québec, et plus d'une tonne de munitions sera expédiée aujourd'hui dans l'ouest.

[18] L'expression Station navale de la rivière Maheu était utilisée par la majorité des journaux de l'époque, nous avons retrouvé à une ou deux occasions Station d'ancrage de la baie Maheux.

> Le capitaine Murray, commandant du port a commencé l'organisation d'une brigade navale dans laquelle peuvent s'enrôler tous ceux qui ont des aptitudes[19]. »

Cette station navale disposait de deux navires à vapeur pour faire le service de la patrouille et l'examen des navires entrants dans le port de Québec : le Christine, un navire de 150 tonnes, disposant de 14 membres d'équipage et le Bartlett, chargé de l'inspection des navires par le gouvernement canadien.

Une lettre d'un père à son fils[20], retrouvée à la BAnQ, permet d'apprécier l'atmosphère de cette période trouble, tout en donnant des renseignements sur cette station navale.

> « 12 octobre 1914 — Le poste d'inspection pour le port de Québec a été fixé sur l'île D'Orléans, à la rivière Maheux et en plus un autre poste a été établi du côté de Beaumont à peu près vis-à-vis la roche à Maranda[21]. Ces deux postes sont munis de canons, et les premiers jours plusieurs fois les canons ont tonné pour faire arrêter les vaisseaux (Steamers, bateaux à vapeur, y compris le Champion) goélettes, etc. qui n'allaient pas se rapporter à la rivière Maheux, soit parce qu'ils ignoraient les nouveaux règlements ou autres causes. Le poste de Beaumont a même tiré et a failli couler un vaisseau dont on n'avait pas bien distingué les couleurs. Tu peux t'imaginer l'émoi créé par ce nouvel état des choses. Des soldats à Saint-Laurent, des canons qui roulaient dans le chemin durant la nuit, etc. Peu à peu le calme se fit, bien que durant assez longtemps, les deux vaisseaux stationnant à la rivière Maheux effectuèrent, tous les soirs, la navette de cette rivière jusqu'à Saint-Joseph de Lévis avec d'immenses search lights, fouillant tous les coins et recoins de chaque côté du fleuve. »

La principale tragédie à laquelle a dû faire face cette station navale pendant la Première Guerre mondiale est la collision survenue le 18 mai 1915 vers 8 heures en soirée en face des fortifications de la Martinière. Le Christine qui avait à cette occasion 17 hommes à bord vint, en collision avec un « sous-marin de l'armée canadienne » [22] qui était en route pour Montréal. « Le Christine fut frappé à un endroit près de la salle des machines et fut coulé en moins de quatre minutes ».[23] Parmi les victimes on identifie : le second officier Gédéon Gagné ; le cuisinier Philippe Thibault ; le chauffeur Michel Lemieux ; le garçon de table René Bergeron ; les marins Xavier Arsenault et Charles Lemieux ; Odilon Larose de Lévis ; Michel Varon et William Langlois, de Bienville tout près de Lévis ; et le signaleur du nom de Fletcher. Le capitaine Kennedy, qui commandait le navire a eu une jambe cassée et a été transporté à l'hôpital militaire.

19 Le Droit, le 4 août 1914.

20 Extrait d'une lettre d'un père à son fils Eugène trouvée dans la collection d'archives de Québec — BAnQ, Id 976878.

21 La Roche-Maranda est à Sainte-Pétronille, à l'île d'Orléans, selon la Base de données toponymiques du Canada, confirmant à nouveau la confusion dans l'identité du Fort-de-la-Martinière.

22 La Tribune, 19 mai 1915.

23 Le Devoir, le 19 mai 1915.

Constats à l'attention du Conseil du patrimoine culturel du Québec

- La compréhension du rôle de la station navale de la rivière Maheu montre l'importance, dans l'avis ministériel demandé, de mettre en valeur non pas un vestige spécifique, un site spécifique, mais bien un système de défense organisé comprenant les quatre sites que sont les deux Forts-de-la-Martinière, le Fort-de-Beaumont et la station navale de la rivière Maheu. Voilà selon nous une façon de donner du sens à ce projet. Est-ce que nous avons besoin de procéder à un classement formel pour ce faire ? Vous êtes sûrement plus à même que nous pour en juger. Sachez, pour notre part qu'à titre d'ex-membres du comité consultatif d'urbanisme de Beaumont, nous n'en aurions pas fait la suggestion au conseil municipal et que nous n'aurions fait aucune représentation dans ce sens.
- Nous avons à Beaumont des situations associées au patrimoine qui nous semblent plus critiques et urgentes que celle du Fort-de-Beaumont. Pensons notamment à l'avenir de l'Église de Saint-Étienne de Beaumont qui vient de faire l'objet d'un classement, aux chapelles de processions qui exigeraient des investissements importants, à la maison Lachance qui a subi un curetage intérieur et qui sera irrécupérable dans quelques années, aux problèmes d'assurabilité que connaissent les propriétaires de maisons anciennes.

POURQUOI PROCÉDER À UNE RECONNAISSANCE DES VESTIGES MILITAIRES ?

Nous croyons que l'attribution d'un statut légal à un site ou à un vestige militaire a pour objectif, au-delà de sa conservation et sa pérennité, de favoriser la mise en valeur et la transmission des connaissances qu'il rappelle. Cela est d'autant plus important et significatif dans le cas d'un vestige militaire.

De quoi au juste veut-on se souvenir par la reconnaissance légale du site patrimonial des vestiges militaires ?

- De la contribution canadienne et de la nécessité de défendre nos eaux territoriales contre les cuirassés et sous-marins allemands
- De l'implication réticente des Québécois dans une guerre qui les dépassait totalement
- Du passage du volontariat à la conscription pour répondre aux besoins de l'Amirauté, malgré les promesses faites

« Quand l'Angleterre est en guerre, le Canada est en guerre » avait dit le premier ministre du Canada Sir Wilfrid Laurier. Aussi, la Grande-Bretagne et par le fait même le Canada déclarent la guerre à l'Allemagne au mois d'août 1914. Le gouvernement canadien se trouve devant plusieurs responsabilités. Par devoir moral et par obligation, le Canada estime qu'il doit fournir des troupes pour le combat outre-mer. Cependant le pays doit aussi assurer sa propre défense, particulièrement devant la menace navale allemande.

C'est sur ce dernier front que doit s'inscrire une éventuelle reconnaissance des vestiges du Fort-de-Beaumont et encore plus, selon nous, celui de l'ensemble du système de défense mis en place pour protéger Québec et son port de toutes intrusions navales ennemies.

Comme on peut le constater dans la revue de presse détaillée transmise avec le présent mémoire, les diverses informations qui circulaient à l'époque indiquent que la menace allemande n'était pas qu'hypothétique. Depuis le début du XX^{e} siècle, il semble que l'état-major allemand se soit intéressé de près à tous les aspects de la défense maritime du Canada. Des missions

d'espionnages auraient été même menées dans la région de Québec particulièrement à l'île d'Orléans et à Lévis. [24]

Cela dit, au-delà des formalités imposées aux navires pour franchir les points de contrôle, le système de défense mis en place pour protéger Québec et son port n'aura pas réellement servi.

> *« À l'occasion de la réouverture de la navigation, les autorités militaires attirent de nouveau l'attention du public en général et des navigateurs en particulier sur les règlements sévères édictés par élis l'été dernier, au début de la guerre, au sujet de l'entrée des navires dans le port de Québec. Tout navire remontant le fleuve devra s'arrêter à un point de l'île d'Orléans, à la rivière Maheu, Saint-Jean, où se tient un représentant de l'autorité militaire, à bord d'un navire du gouvernement. Il ne pourra continuer sa route qu'après en avoir obtenu l'autorisation de cet officier qui donnera au commandant un signal lui permettant de continuer sa course jusqu'à Québec. Si ce navire ne répond pas au signal qui lui aura été donné, il sera susceptible de recevoir des boulets de canon en passant devant les forts de Beaumont. Des ordres très sévères ont aussi été donnés pour la protection des quais du gouvernement, de la cale sèche de Saint-Joseph de Lévis, etc. Personne ne peut s'approcher de ces endroits sans s'exposer à recevoir une balle de la part des sentinelles qui y montent la garde et qui, on le sait, ont ordre de tirer pour tuer et non pas seulement pour faire mal. « Shoot to kill », a dit le ministre de la Marine ».*[25]

Aucune interception, aucun arraisonnement de navires ennemis n'a été fait pendant toutes les années d'opération du système de défense naval. On dit qu'à l'exception des exercices de tir[26], avec les grosses pièces d'artillerie, aucun coup de feu ne fut tiré, à une exception près, selon un article du Progrès du Saguenay :

> *« Le mardi 18 août 1914 dans la soirée, comme l'un des steamers de la Compagnie Richelieu et Ontario, qui fait le service de Québec à Chicoutimi remontait le fleuve devant le Fort-de-la-Martinière à Beaumont et n'avait pas les trois lumières verticales indiquant qu'il avait reçu le droit d'entrer dans le port de Québec, les artilleurs du 6e régiment, en garnison à Beaumont, auxquels des instructions très sévères ont été données de tirer sur tous les navires qui n'auraient pas le signal convenu, tirèrent à blanc sur le bateau de la Cie Richelieu. Cette détonation eut pour effet de rappeler au capitaine du bateau les nouveaux règlements en vigueur pour pénétrer dans le port. Le navire rebroussa chemin jusqu'à la rivière Maheu, île d'Orléans où une inspection eut lieu : alors seulement il put passer devant le Fort-de-Beaumont en sécurité. »*[27]

Les Forts-de-la-Martinière, celui de Beaumont et la station navale de l'Île d'Orléans possèdent possiblement une valeur symbolique, mais aussi psychologique puisqu'il renforce le sentiment de sécurité de la population locale et du gouvernement contre cette omniprésente peur de l'invasion. Leurs présences et la mobilisation qui s'en suivit ont donc eu pour effet de rassurer la population plus que de défendre immédiatement les environs. Ces forts et cette station navale assurèrent la défense d'un port important pour le ravitaillement de la Grande-Bretagne et des troupes en Europe. [28]

[24] Voir les articles du 20 novembre 1914du Devoir et du Droit ainsi que celui du progrès de l'est du 24 novembre 1914.

[25] La Presse, 20 avril 1915.

[26] Voir les articles de l'Action et du Soleil du 24 mai, du Soleil du 25 mai 1915 du Soleil et de la Patrie 15 octobre 1917.

[27] Le Progrès du Saguenay, 20 août 1914 – On tire sur l'un des bateaux du Saguenay de la Cie Richelieu.

[28] Extrait tiré de l'Évaluation patrimoniale des vestiges du Fort-de-Beaumont réalisé par Alain Frank à la demande du comité consultatif d'urbanisme de Beaumont.

RECOMMANDATIONS AU REGARD DE L'ENSEMBLE DU SYSTÈME DE DÉFENSE DU SAINT-LAURENT

Afin de donner une signification réelle et une portée à la décision ministérielle de reconnaître formellement un moment critique de l'histoire militaire du Canada que fut la Première Guerre mondiale (1914–1918), nous souhaitons que le Conseil du patrimoine culturel du Québec prenne en considération les recommandations suivantes :

1. De reconnaître l'importance des Forts-de-la-Martinière, du Fort-de-Beaumont et de la Station navale de la rivière Maheu à l'île d'Orléans pour le rôle jouer dans le système de défense du port de Québec mis en en place par l'amirauté britannique et le gouvernement canadien ;
2. D'identifier comme faisant partie du système de défense du port de Québec les deux Forts-de-la-Martinière, le Fort-de-Beaumont et la Station navale de la rivière Maheu dans le répertoire du patrimoine culturel du Québec ;
3. D'assurer de reconnaître l'importance du rôle du fort d'en haut (le seul qui subsiste) au sein du parc régional de la Pointe de la Martinière et que l'on soutienne plus significativement les éléments patrimoniaux dont la conservation et la mise en valeur demandent une attention particulière. Rappelons que ce fort, facilement accessible par un large public est animé par les bénévoles qui peuvent donner des informations précieuses sur cette période troublante qu'aura été la Première Guerre mondiale ;
4. D'assurer, par voie de citation ou de classement, de la protection et de la mise en valeur de l'abri à munition (poudrière) de l'ancien Fort-de-Beaumont, puisque celui-ci constitue avec les éléments patrimoniaux du fort d'en haut de la Martinière les derniers artefacts marquants du système de défense navale mis en place lors de la Première Guerre mondiale pour la défense du port de Québec ;
5. D'autoriser la démolition de la masse de béton appelé « enclume » afin de respecter le caractère résidentiel et familial du Domaine Saint-Laurent et d'assurer une meilleure intégration architecturale de cet espace au cœur de la deuxième phase du projet résidentiel. Le terrain ainsi libéré pourrait être aménagé comme les autres parcs de quartier de Beaumont tout en prévoyant trois panneaux d'interprétation, s'intégrant harmonieusement au site, relatant l'importance du système de défense du port de Québec lors de la Première Guerre mondiale :
 - Un premier panneau au nord-est du terrain pourrait rappeler la présence de la station navale de la rivière Maheu à l'Île d'Orléans et des hommes, pour la majorité de la région, morts en service suite à un accident naval ;
 - Un second panneau en direction nord-ouest rappellerait l'importance cruciale du Fort-de-la-Martinière ;
 - Un troisième panneau, en direction nord, rappellerait la présence des deux canons pointant en direction du fleuve et la voie ferrée permettant de transporter les obus de la poudrière aux bases de canon.

 Une telle orientation assurera une meilleure acceptabilité du projet non seulement par les résidents du développement résidentiel, mais également par la très grande majorité de la population de Beaumont.
6. Si l'on juge toujours nécessaire de procéder à une classification légale et formelle des éléments patrimoniaux de la Première Guerre mondiale, que les vestiges du Fort d'en haut de-la-Martinière et que la poudrière du Fort-de-Beaumont soient considérés comme un ensemble afin de respecter la valeur et le rôle que chacun de ces sites a eue dans le système de défense du port de Québec.